

Luttes contre le surendettement

Jean Froidevaux (PCSI)

Le surendettement peut toucher tout le monde. Il désigne une perte de maîtrise de sa situation financière et une augmentation incontrôlée des dettes, souvent suite à des événements de la vie tels que la naissance d'un enfant, le chômage, le divorce, la maladie, etc. Lors de difficultés financières, les personnes concernées attendent souvent plusieurs années avant de demander du soutien. Elles dissimulent aussi leur situation à leur entourage. La détection précoce a pour but d'identifier lorsque des personnes rencontrent des premières difficultés.

Dans le Jura, la plateforme d'information sociale "JU-lien.org" est un premier pas pour lutter contre le surendettement. Toutefois, il n'existe pas de loi cantonale pour l'heure.

En perspective, une telle législation a été mise en place dans d'autres cantons. Elle a notamment fait ses preuves dans plusieurs cantons romands. Il est grand temps pour notre canton de monter dans le train et de ne laisser personne sur le quai, saisissant ici l'opportunité de prendre exemple sur nos voisins afin de permettre au plus grand nombre d'éviter le piège du surendettement.

Par cette motion, il est demandé au Gouvernement de mettre en place une loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (LPLS) en s'attaquant aux trois axes suivants : la prévention, la détection précoce et l'assainissement financier.

Jean Froidevaux (PCSI)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Quentin Haas (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Vincent Wermeille (PCSI)
- Paul Monnerat (PVL)
- Carole Pelletier (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 18 juin 2025